

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION THÉMATIQUE

OAP THÉMATIQUE PAYSAGE

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	4	3. SITUATION 2 - LES BAS-COTEAUX	25
POURQUOI UNE OAP THÉMATIQUE PAYSAGE ?	5	3.1- Orientation 1 : S'inscrire dans la pente	
Contexte réglementaire		3.2- Orientation 2 : Orienter le bâtiment	
Etat des lieux			
OBJECTIFS	6	FICHE 3 - PERMETTRE LE DÉVELOPPEMENT PHOTOVOLTAÏQUE EN	26
CHAMPS D'APPLICATION	6	COMPOSANT AVEC LES ENJEUX PAYSAGERS ET ENVIRONNEMENTAUX	26
GLOSSAIRE	7	0. PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTS ENJEUX	28
FICHE 1 - ENCADRER LA DENSIFICATION DES TISSUS BÂTIS EXISTANTS	8	1. CONDITIONS D'IMPLANTATION DES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES	29
0. PRÉSENTATION DES SITUATIONS	10	1.1- Généralités	
0.1- Situation 1- Tissu bâti ancien et faubourg		1.2- Orientation 1 : Architecturer le photovoltaïque en toiture	
0.1- Situation 2- Tissu pavillonnaire		1.2- Orientation 2 : Paysager l'implantation des panneaux photovoltaïques au sol	
1. SITUATION 1 - TISSU BÂTI ANCIEN ET FAUBOURG (UA - UB)	11	1.3- Orientation 3 : Intégrer les perceptions du projet dans son élaboration	
1.1- Orientation 1 : Préserver la silhouette urbaine		2. ÉLABORATION D'UN PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE EN PHASE AVEC LE	33
1.2- Orientation 2 : S'implanter en respectant la composition du tissu bâti existant		CONTEXTE ET LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	33
1.3- Orientation 3 : Construire en cohérence avec l'existant		2.1- Orientation 1 : Travailler à l'acceptation du projet	
2. SITUATION 2 - TISSU PAVILLONNAIRE (UC)	15	2.2- Orientation 2 : Préserver les écosystèmes et la biodiversité	
2.1- Orientation 1- Travailler les transitions avec le paysage naturel ou agricole		2.3- Orientation 3 : Anticiper les risques	
2.2- Orientation 2 : Adapter l'architecture à la pente		2.4- Orientation 4 : Veiller à l'intégration des annexes	
FICHE 2 - DESSINER LE BÂTI AGRICOLE AVEC LE PAYSAGE	18	2.5- Orientation 5 : Maintenir le patrimoine vernaculaire et cadrer les plantations	
0. PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTES SITUATIONS	20	FICHE 4 - PAYSAGER LES EXTENSIONS DE CIMETIÈRES ANCIENS	36
0.1-Rappel de l'état initial de l'environnement		0. RAPPEL DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	38
0.2-Situation 1- La plaine agricole		1. PRINCIPES GÉNÉRAUX À APPLIQUER DANS LE CADRE D'EXTENSION	39
0.3-Situation 2- Les bas-coteaux et piémonts		1.1- Orientation 1 : S'inscrire en continuité de la forme existante	
1. PRINCIPES GÉNÉRAUX	22	1.2- Orientation 2 : Poursuivre la trame paysagère en place	
1.1- Orientation 1 : Volume et matérialité		FICHE 5 - REVALORISER LES JARDINS HISTORIQUES EN FRANGE DES	40
1.3- Orientation 3 : Annexes		CENTRES BOURGS	40
1.2- Orientation 2 : Principes d'implantation		0. PRÉSENTATION DES ÉLÉMENTS	42
2. SITUATION 1 - LA PLAINE AGRICOLE	24	1. PRINCIPES GÉNÉRAUX À APPLIQUER DANS LE CADRE D'EXTENSION	43
2.1- Orientation 1 : Rechercher l'intégration paysagère et dialoguer avec les arrières-plans		1.1- Orientation 1 : Préserver le cadre paysager	
2.2- Orientation 2 : Instaurer un rapport au sol pour asseoir le bâtiment		1.2- Orientation 2 : Maintenir une qualité d'usage	

PRÉAMBULE

POURQUOI UNE OAP THÉMATIQUE PAYSAGE ?

Contexte réglementaire

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) se positionnent en continuité du Projet de Développement et de Développement Durables intercommunal (PADDi) et accompagnent les règlements écrits et graphiques en mettant en place des principes à respecter (notion de compatibilité).

L'OAP thématique paysage s'inscrit donc en complément des prescriptions écrites dans les articles des différentes zones du règlement.

Elle porte particulièrement des objectifs de préservation, valorisation et sauvegarde du cadre paysager.

Etat des lieux

Le territoire de la Communauté de Communes des Avants-Mont se compose de noyaux bâtis développés à partir des tissus anciens et laissant place à des paysages agricoles, naturels et forestiers très peu bâtis; à l'exception de châteaux pinardiers ou de moulins. Ce contexte amène d'une part, à l'encadrement de la densification ou extension des milieux urbains et d'autre part à la préservation du cadre paysager dans le développement du territoire.

La phase de diagnostic a permis, à travers une étude in situ approfondie de l'ensemble de l'inter-communalité, le relevé de divers enjeux paysagers.

Ces enjeux sont traduits dans le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) intercommunal à travers des objectifs s'inscrivant notamment dans l'**axe 2 : Affirmer une identité territoriale** :

- Préserver les paysages qui façonnent le territoire et le vocabulaire qui les constitue
- Insérer les futures constructions dans le paysage local en définissant une palette de couleur renvoyant aux constructions anciennes et aux paysages de la CCAM
- Affirmer l'importance de pouvoir autoriser des architectures contemporaines
- Encourager la diversification et permettre la pérennisation de l'activité agricole

L'**axe 5 : Promouvoir la qualité du cadre de vie** porte également des objectifs relatifs à la préservation du cadre paysager :

- Définir de nouvelles interfaces entre les espaces urbanisés et les espaces agricoles, naturels et forestiers
- Promouvoir et encadrer le développement des énergies renouvelables

En tenant compte de ces objectifs, il s'agira de développer différentes fiches thématiques :

- Fiche 1 : Encadrer la densification des tissus bâtis existants
- Fiche 2 : Dessiner le bâti agricole avec le paysage
- Fiche 3 : Permettre le développement photovoltaïque en composant les enjeux paysagers et environnementaux
- Fiche 4 : Paysager les extensions de cimetières anciens

A NOTER

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Hérault (CAUE 34) se tient à disposition pour accompagner les communes et les particuliers dans l'élaboration de leur projet, de l'échelle de la rénovation du patrimoine bâti à celle d'aménagement d'espaces publics.

OBJECTIFS

Comme évoqué précédemment, ce document vient compléter la règle écrite afin d'expliciter et d'illustrer des principes d'intégration paysagère.

Il porte donc une vocation pédagogique, permettant au grand public un accès à une base commune, comportant différentes clefs de compréhension, de conception et d'intervention sur le bâti ancien.

Cette OAP Thématique paysage a donc pour objectif principal la préservation du cadre paysager et la garantie de :

- son évolution qualitative
- la pertinence de sa transformation

CHAMPS D'APPLICATION

Ces différents axes d'intervention seront développés en considérant le paysage à l'échelle d'un territoire comme d'une commune.

Ces orientations concernent les projets de transformation de bâtis existants, de constructions et d'aménagements sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Commune des Avants-Monts.

FICHE 1 - ENCADRER LA DENSIFICATION DES TISSUS BÂTIS EXISTANTS

Objectifs et champs d'application

CE QUI EST CONCERNÉ :

Les projets de constructions, extensions ou surélévations s'inscrivant au sein de la tâche urbain, dans les zones Ua, Ub ou Uc et participant à leur densification.

OBJECTIFS :

Encadrer les projets pour préserver la silhouette urbaine dans son ensemble et ses limites en prenant en compte les dimensions patrimoniales et paysagères.

0. PRÉSENTATION DES SITUATIONS

0.1 - Situation 1 - Tissu bâti ancien et faubourg

Cette situation correspond à la zone Ua ou Ub. Elle prend la forme d'un tissu bâti ancien dense, avec constructions en ordre continu et alignements sur le domaine public.

Les voies sont donc marquées par un front bâti, qu'elles correspondent à des enceintes castrales (circulaires ou non) ou à des faubourgs (implantations

linéaires).

Concernant principalement à du bâti ancien, cette situation urbaine porte de forts enjeux patrimoniaux. Elle impliquera une préservation de la silhouette urbaine comme d'un front bâti architecturé pouvant être pondéré par de nouveaux besoins et usages.



Murviel-les-Béziers



Magalas



Autignac



Gabian

0.1 - Situation 2 - Tissu pavillonnaire

Cette situation correspond à la zone Uc. Elle concerne un contexte bâti majoritairement pavillonnaire.

Les logiques d'implantation du bâti sont variées, sans réel cadre organisationnel, même si les tissus peuvent donner l'image d'une grande homogénéité liée au caractère répétitif du même type d'implantation.

Il conviendra, pour cette situation, d'intégrer une dimension qualitative en termes de transition avec le paysage rural ou de rapport à la topographie.



Laurens



Pouzolles



Abeilhan



Fouzilhon

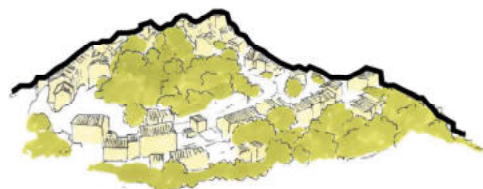
1. SITUATION 1 - TISSU BÂTI ANCIEN ET FAUBOURG (UA - UB)

1.1 - Orientation 1 : Préserver la silhouette urbaine

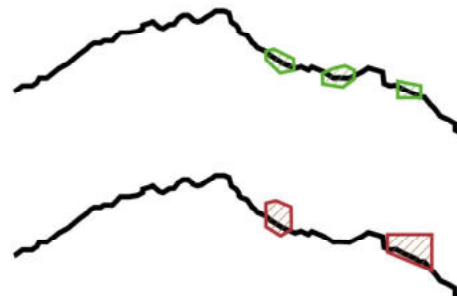
Dans un contexte portant des enjeux patrimoniaux, la ou les construction(s) nouvelle(s) veilleront à s'intégrer dans la silhouette urbaine dans le dessin de la volumétrie générale.

Elles ne pourront compromettre la lecture de la silhouette dans sa globalité; et particulièrement sur les tissus médiévaux des *circulades*.

Par ailleurs, des trames végétales participent la perception de cette forme ancienne. Elles portent désormais de forts enjeux climatiques et environnementaux.



Silhouette urbaine d'un tissu ancien (Fouzilhon), en circulate accompagné d'une trame végétale formant un glacis paysager (et un îlot de fraîcheur) qu'il s'agira de préserver, voire de développer à travers les projets futurs



Les constructions nouvelles, par leur implantation dans la pente et leur volumétrie, veilleront à ne pas compromettre la silhouette urbaine existante

Principes

- Le projet prendra en compte les volumes bâtis existants dans la détermination des hauteurs, de l'implantation dans la pente, des vues...;
- Les trames végétales devront être préservées par principe, d'une part pour leur intérêt paysager, mais également dans une démarche environnementale pour la fraîcheur d'été qu'elles apportent. La réduction de ces trames devra se faire sur la base de raisons sanitaires ou d'un projet urbain qualifiant avec une empreinte au sol réduite et des plantations en compensation.

Pour aller plus loin ...

- Les projets futurs pourront développer une trame végétale en continuité de celle existante;
- Cette trame végétale pourra également participer à l'intégration d'un projet contemporain dans un tissu historique.

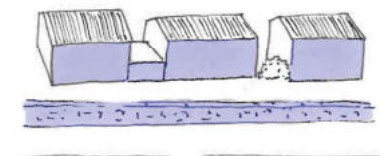
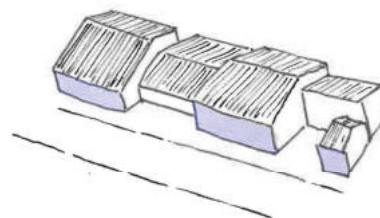
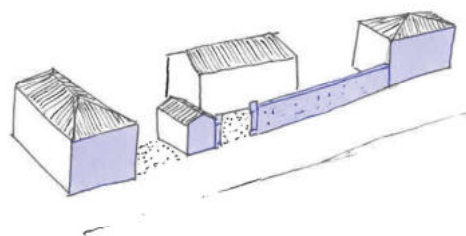


Silhouette urbaine d'un tissu ancien dit en circulate et son contexte paysager (Puissalicon)

1.2 - Orientation 2 : S'implanter en respectant la composition du tissu bâti existant

Les logiques d'implantations observées dans le tissu historique existant doivent être la base d'un dessin cohérent avec le contexte.

Ainsi, le rapport à l'espace public ainsi que les porosités du front bâti sont à restituer dans le dessin du projet.



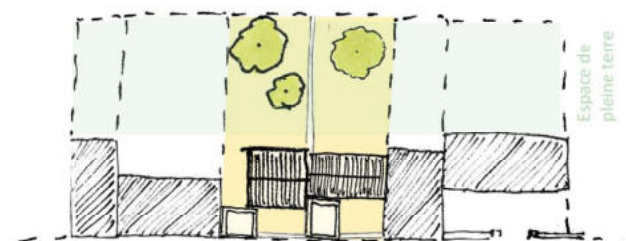
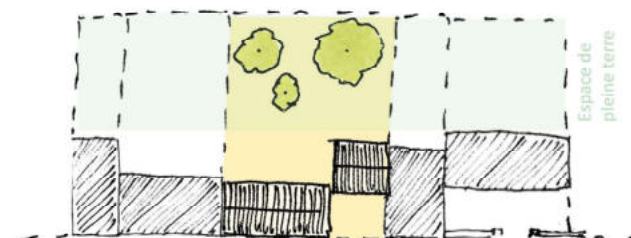
Principes d'alignement

Pour aller plus loin ...

- Les murs en pierre créés pourront reprendre le vocabulaire des entrées de maisons vigneronnes ou de maisons de maître en réinterprétant le vocabulaire des piliers en pierre de taille marquant les entrées;
- Pour composer avec les centres anciens, à prédominance minérale, les fonds de jardin pourront être plantés d'essences locales et les pieds de façade pourront être végétalisés.

Principes

- Les implantations devront privilégier l'alignement en continuité du front bâti existant;
- Cet alignement pourra prendre la forme d'un mur de clôture fini en pierre ou enduit, du bâtiment principal ou des annexes (garage par exemple);
- Dans le cas de divisions, le parcellaire en lanière sera à privilégier pour favoriser une densification sur rue;
- Dans cette même logique, il s'agira de construire au plus près de la rue et de laisser les fonds de parcelles en jardins de pleine terre.



Exemple d'implantations pour la densification d'un tissu bâti ancien

1.3 - Orientation 3 : Construire en cohérence avec l'existant

Le bâti ancien comporte certaines caractéristiques spécifiques telles que les génoises, l'ordonnancement ou non des façades, les proportions des ouvertures plus hautes que larges... qui forment des repères visuels. Il s'agira alors de les prendre en compte dans la composition du projet et de ses façades.

Ainsi, chaque projet nécessitera une observation fine des architectures environnantes et des éléments d'accroche possibles.

Par ailleurs, le principe d'alignement au front bâti existant évoqué dans la précédente orientation pourra permettre un vocabulaire plus contemporain en retrait de cet alignement tout en proposant une façade en premier plan reprenant les codes du contexte bâti.

Dans ces contextes où la densité de bâti est importante, les typologies à privilégier seront de l'ordre des maisons accolées ou jumelées, des maisons de ville ou du petit collectif.

Principes

- Les compositions des façades devront prendre comme repères les éléments des constructions les plus proches : génoises, hauteurs faîtage, hauteur et largeur des baies... Il ne s'agit pas de rechercher un pastiche de l'existant mais de trouver des points d'accroche avec celui-ci pour composer les futurs projets ;
- La continuité du front bâti sera à préserver; dans le cas d'une création de terrasse tropézienne, un habillage en façade assurera cette continuité ;
- Pour les bâtiments en retrait et les annexes, un vocabulaire plus contemporain sera plus facilement admis.

Pour aller plus loin ...

- Les matériaux à privilégier seront la tuile canal en terre cuite, la pierre de pays, les mortiers à la chaux ...
- En alternatives au mur en agglomérés de béton, des murs ou murets en pierre peuvent être restitués sur rue, rappelant les ouvrages vernaculaires en front de rue



Maison de village respectant l'alignement avec le front bâti existant tout en proposant une façade à l'écriture contemporaine. Le bardage bois à claire-voie amène contraste avec les pierres tout en amenant un rythme à la façade - La Reina Obrera - Bam - Salduero (Espagne)



Construction d'une annexe en centre villageois - Le bâti en ossature bois vient s'appuyer sur l'existant formé de murs en pierre; L'utilisation de matériaux tels que la tuile canal et les enduit chaux intègre le projet dans le tissu ancien à l'instar de la volumétrie du bâti- Bako Studio - Dimitri Felouzis - Usclas d'Hérault (34)

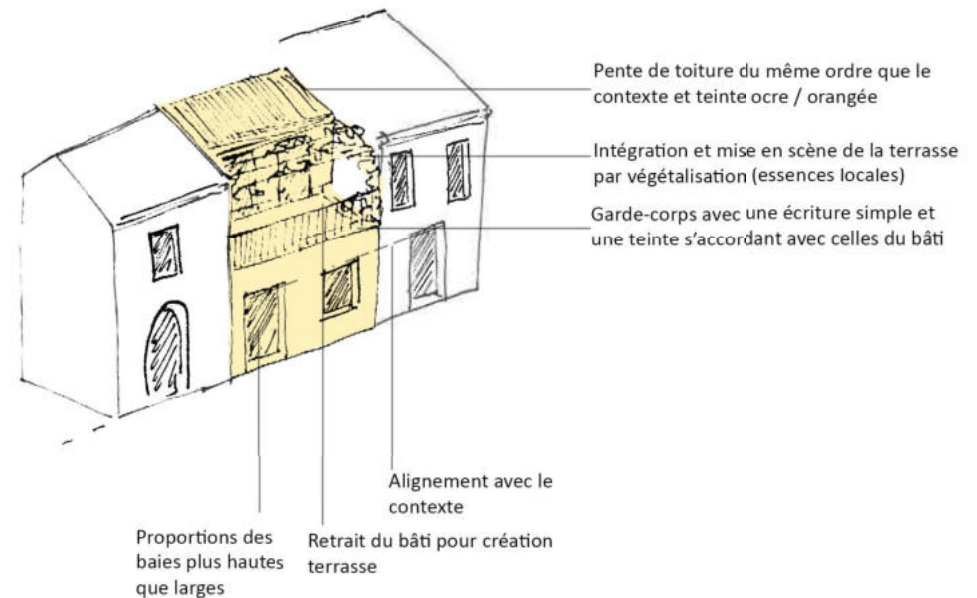
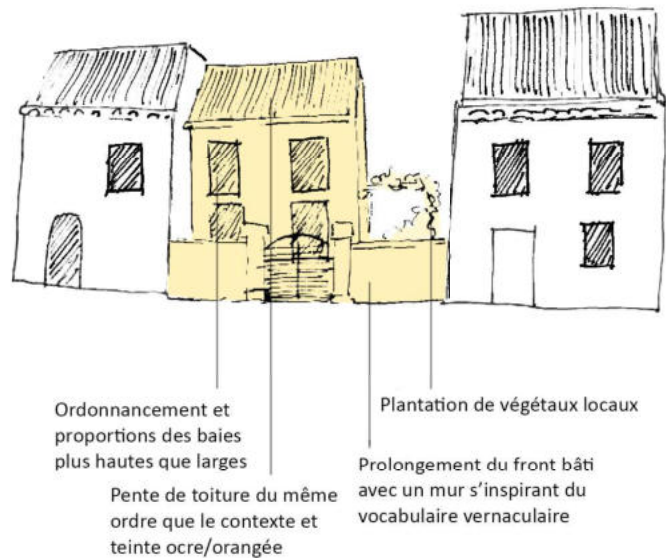
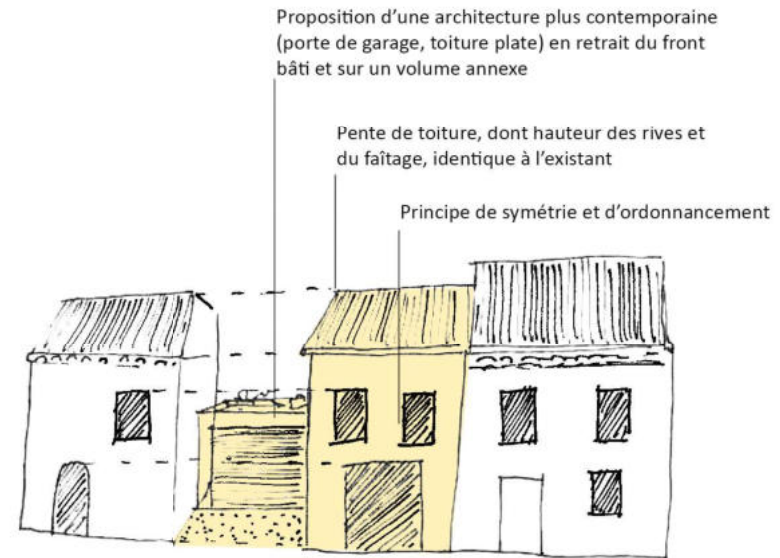
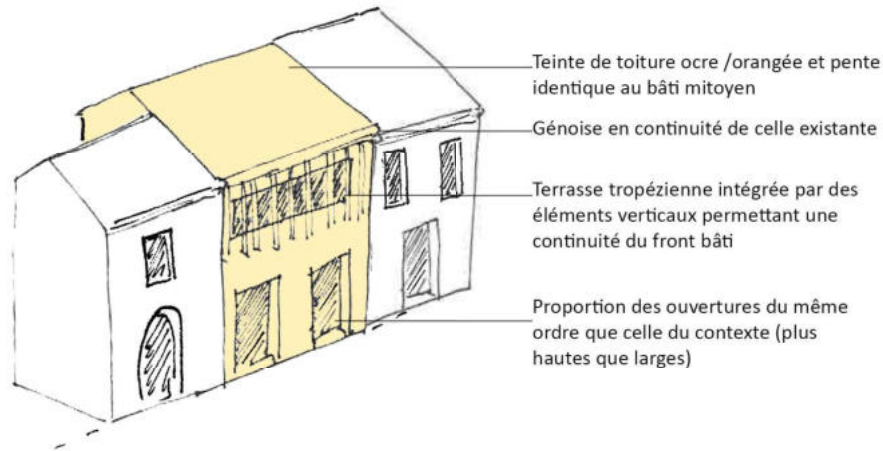


Image de concours pour la Maison Départementale des Solidarités de Gignac - Projet en continuité du front bâti proposant un ordonnancement des façades tout en amenant une écriture contemporaine du pignon face à la place- Dieu et Bicho Architectes - Gignac (34)



Extension d'une maison vigneronne, avec une écriture simple, de la végétalisation et un alignement de la baie en rapport avec l'existant - Dieu Bicho architecte - Aniane (34)

Croquis de possibilités de densification en zone Ua ou Ub en cohérence avec l'existant



2. SITUATION 2 - TISSU PAVILLONNAIRE (UC)

2.1 - Orientation 1 - Travailler les transitions avec le paysage naturel ou agricole

Dans un contexte de tissu bâti en frange d'une zone naturelle ou agricole, il conviendra de créer un espace de transition en laissant une bande en pleine terre. La limite sera également à travailler, de préférence par une interface végétale respectant une transparence hydraulique.

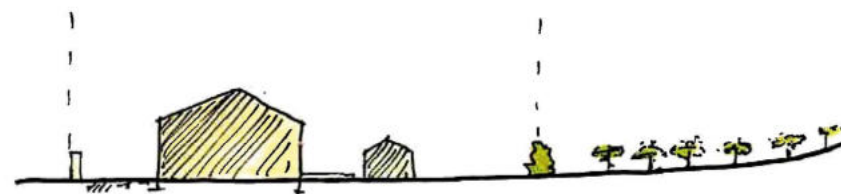
Dans le même objectif, il sera privilégié des constructions mitoyennes ou jumelées sur au moins un côté pour optimiser la surface de jardin appropriable.

Principes

- Une bande de pleine terre sera réservée en frange de la zone agricole / naturelle;
- Les limites directes seront à travailler par la plantation d'essences locales diversifiées formant une haie champêtre;
- Si la voie d'accès est en limite de zone agricole ou naturelle, des plantations devront l'accompagner : noue paysagère, haie bocagère, alignements d'arbres...



La voie d'accès sépare la parcelle de la zone, l'interface est gérée par la végétalisation du fossé existant et la mise en place d'un muret bas complété d'un grillage



L'interface directe est traitée par une bande de pleine terre et la plantation d'une haie champêtre

Pour aller plus loin ...

- En alternatives au mur en agglomérés de béton, des murs ou murets en pierre peuvent être restitués sur rue, rappelant les ouvrages vernaculaires en front de rue



Contre-exemple : Un muret en béton préfabriqué non enduit fait face à des vignes



2.2 - Orientation 2 : Adapter l'architecture à la pente

La contrainte forte qui va déterminer le dessin du projet est le relief, particulièrement dans un contexte pavillonnaire diffus avec peu d'exigences en terme d'architecture.

La prise en compte de cette topographie va permettre, d'une part son insertion dans le paysage, d'autre part une économie de déblais-remblais.

L'étude des modes de constructions vernaculaires s'inscrivant dans la pente pourra donner des clefs d'implantation pour les constructions nouvelles ou extensions.

Principes

- L'implantation du bâti et son architecture seront réfléchies pour éviter des déblais-remblais et travailler son intégration paysagère;
- Les bordures en escaliers seront à éviter au maximum;
- L'architecture et les aménagements paysagers pourront s'inspirer des murets de soutènement en pierre sèche pour le dessin des terrasses, les finitions seront soignées et aménagée par l'usage de pierre de pays ou équivalent

Exemples de bâtiments vernaculaires s'inscrivant dans la pente



Cabrerolles



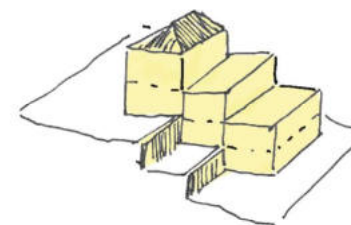
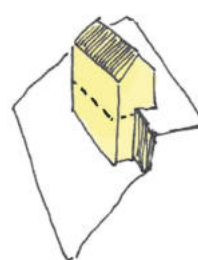
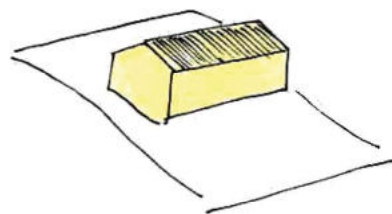
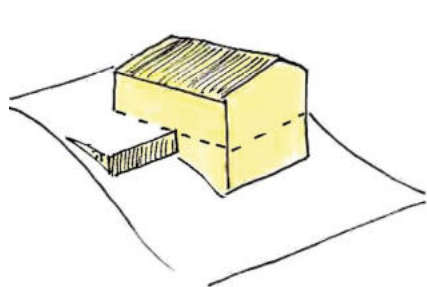
Saint-Nazaire-de-Ladarez



Fos



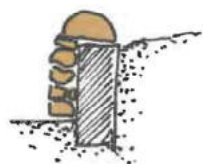
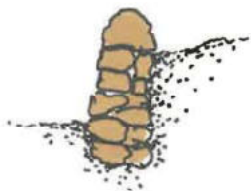
Faugères



L'intégration dans la pente se fait soit par un jeu de niveaux et de terrasses, soit en implantant un volume parallèle aux courbes de niveau

Les terrains à forte pente seront traités de la même façon que les terrasses traditionnelles de l'arrière-pays, avec des murs de soutènement. Ces derniers, dans leurs finitions, veilleront à proposer un aménagement paysager qualitatif.

Possibilités de traitement des terrasses



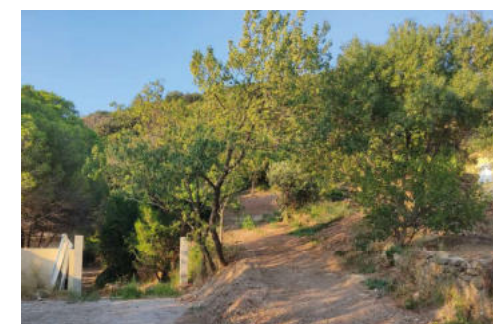
Exemples de terrasses en pierre sèche traditionnelles



Pouzolles



Neffie



Vailhan

Contre-exemples de murets non traités, en béton préfabriqué



Neffie



Caussiniojols

FICHE 2 - DESSINER LE BÂTI AGRICOLE AVEC LE PAYSAGE

Objectifs et champs d'application

CE QUI EST CONCERNÉ :

Les constructions et aménagements dédiés à l'agriculture, la viticulture et viniculture en zone U et A

OBJECTIFS :

Permettre le développement et le maintien de l'activité agricole, viticole et vinicole tout en préservant le cadre paysager qui lui est propre et vecteur de son identité

0. PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTES SITUATIONS

0.1 -Rappel de l'état initial de l'environnement

«Le territoire de la Communauté de Communes des Avant-Monts est concerné par deux grands ensembles paysagers :

-La montagne et ses contreforts qui comprend trois unités paysagères :

- Les Avant-Monts,
- Les pentes Sud- Est des Avant-Monts
- La vallée de l'Orb à travers les Avant-Monts

-Les collines du Biterrois et de l'Hérault qui comprend l'unité paysagère :

- Des collines viticoles du Biterrois et du Piscénois.»¹

Nous retrouverons alors deux situations paysagères spécifiques pouvant être sujettes à la construction de bâtiments agricoles :

- La plaine agricole, que l'on retrouve principalement dans l'unité paysagère des collines du Biterrois et du Piscénois;
- Les bas-coteaux et piémonts qui correspondent aux parties basses des collines, Puechs ou des pentes des Avant-

Monts.

Dans les 2 cas, la caractéristique première des paysages, hors tissus bâtis constitués (bourgs, villages et hameaux historiques), est la quasi-absence de constructions d'importance. Il existe quelques sites anciens d'exploitation agricole sous la forme de grands domaines, quelques moulins et des masets, mais l'espace rural est avant tout vierge de toute construction sur l'essentiel de son emprise.

De nouvelles constructions posent ainsi en premier lieu la question de leur nécessité et doivent faire l'objet d'une attention particulière quant à leur insertion paysagère.

0.2 -Situation 1 - La plaine agricole

La plaine agricole concerne majoritairement la partie Sud du territoire intercommunal.

Sa caractéristique principale est un relief aux pentes faibles. Il est possible de lire en arrière-plan des massifs, collines ou Puechs.

L'enjeu majeur de cette plaine agricole réside dans l'impact visuel très fort que peuvent avoir des constructions nouvelles du fait de l'ouverture des paysages, d'autant plus vrai depuis les hauteurs des villages anciens construits sur des puechs et depuis les axes de communication principaux du territoire.



Puimisson



Murviel-les-Béziers



Laurens



Abeilhan

1. Rapport de présentation - Etat Initial de l'Environnement - PLUi de la Communauté de Commune des Avants-Monts, p. 106

0.3 -Situation 2 - Les bas-côteaux et piémonts

Les bas-côteaux et piémonts correspondent aux premières pentes au pied des puechs, des collines ou des Avant-Monts. Elle n'est pas spécifique à une entité paysagère et est plutôt caractérisée par le relief.

Les pentes peuvent être plus ou moins marquées; elles forment un appui pour l'implantation du bâti.

Par ailleurs, cette configuration amène également une réflexion sur l'ouverture des vues, l'orientation ...etc

Un certain nombre de collines sont isolées au Nord de la plaine et «annoncent» les Avant-Monts.



Roquessels



Vailhan

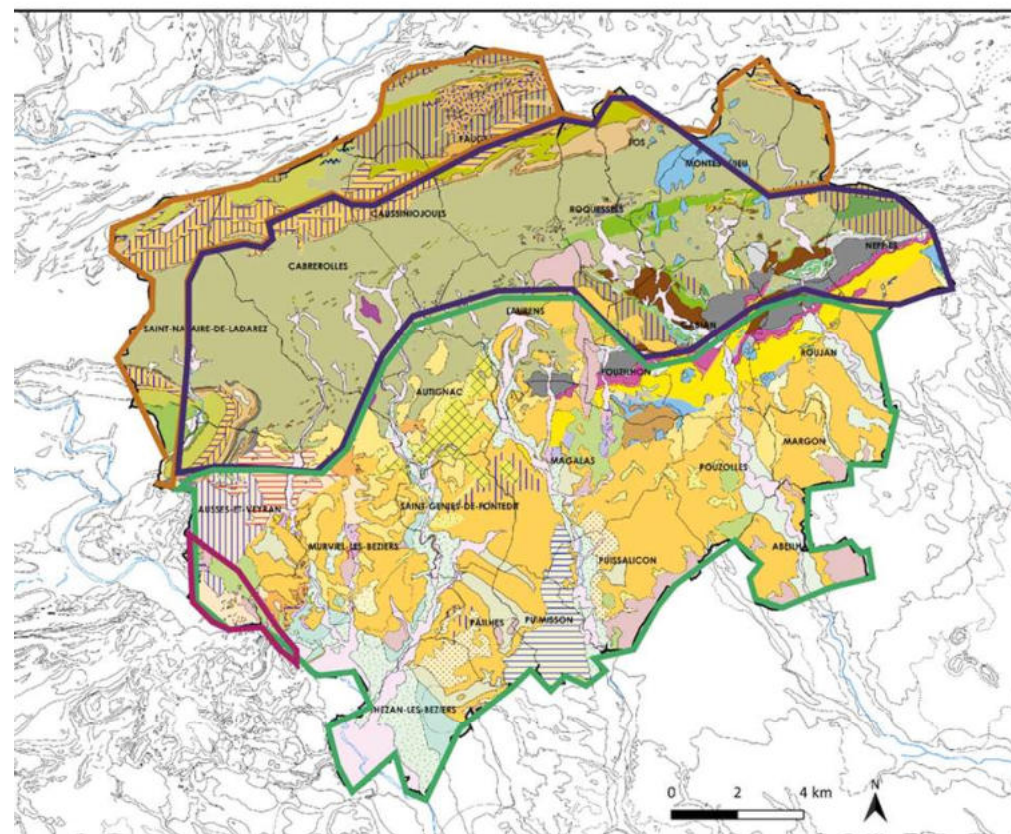


Cabrerolles



Caussiniojols

Carte géologique de la communauté de communes des Avant-Monts



Unités paysagères



1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

1.1 - Orientation 1 : Volume et matérialité

Les bâtiments agricoles seront composés de formes géométriques simples pour permettre une lecture claire de ces derniers dans le paysage.

En terme de volumétrie, il conviendra de s'appuyer sur les éléments paysagers existants : végétation, relief... et d'impacter au minimum les points de vue.

Pour l'aspect visuel, le choix se portera sur des teintes en accord avec le paysage proche comme lointain.

Concernant les teintes, il s'agira de se référer à la palette de couleur en annexe.

Principes

- La volumétrie de la construction restera simple, les toitures pourront être plate, à un ou deux pans. les toitures seront symétriques;
- Les formes pourront s'inspirer des anciennes caves / chais / mazet.. observés sur le territoire;
- Les matériaux en façades pourront être texturés (tôle nervurée, bardage bois, claire-vois...);
- Les teintes réfléchissantes, brillantes ou le blanc seront à proscrire;
- Le choix des teintes pourra se rapprocher de la colorimétrie du paysage ou de ses couleurs complémentaires (sans être trop vives);
- Un travail sur la végétation participera également à la bonne intégration du bâtiment, d'autant plus lorsqu'il propose un volume important.

Pour aller plus loin ...

- Le choix d'une construction ou d'un parement en pierre pourra également participer à une esthétique minérale, permettant une bonne intégration paysagère;
- Si les volumes sont simples, les façades peuvent être travaillées en rapport avec le contexte; l'exemple ci-dessous montre une composition des façade mobilisant des principes de verticalité.



Chai en pierre de taille à Fos



Complexe oeno-touristique Viavino - Philippe Madec - Entre-Vignes (34)



Maison + Hangar agricole - Guillaume Ramilien - Cagny (14)

1.2 - Orientation 2 : Principes d'implantation

L'implantation de bâtis agricoles devra permettre une organisation claire. Il existe trois grands principes d'implantations qu'il s'agira d'adapter au contexte :

- le bâti isolé
- le corps de ferme en long
- le corps de ferme à cour

Par ailleurs, les choix d'implantation au sein d'une parcelle devra privilégier les emplacements limitant l'impact visuel sur les vues lointaines comme proches.

Principes

- L'implantation du ou des bât(s) devra permettre la lisibilité claire des principes organisation du bâti;
- Une hiérarchisation des constructions, de par leurs usages, pourra être amenée à travers leurs échelles et implantations;
- Les implantations au niveau des lignes de crêtes et zones sensibles en terme de paysage proche et lointain seront à éviter.

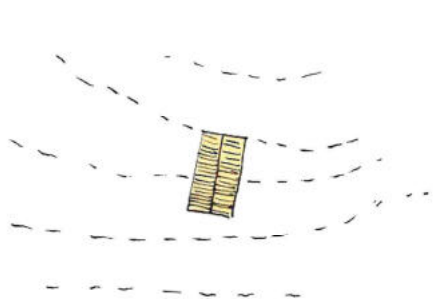


Ensemble agricole - RBB Architectes - Esparron (83)

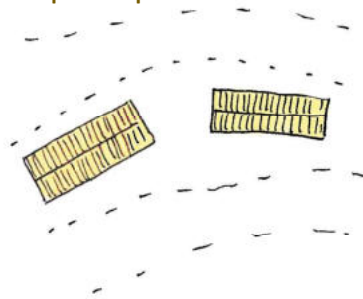


Peyre Rose - AAAF - Saint-Pargoire (34)

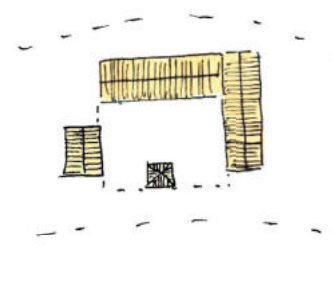
Exemple de principes d'implantation de bâtiments agricoles



Bâti isolé



Corps de ferme en long



Corps de ferme à cour

1.3 - Orientation 3 : Annexes

Les annexes des bâtiments agricoles proposeront une esthétique similaire (pente de toiture, matérialité, principe constructif, teinte..etc) afin de former un ensemble cohérent.

L'espace commun et le lien entre les différentes bâtiments devra répondre à une logique d'organisation générale : en cour, en linéaire..

Principes

- Les annexes seront pensées comme formant un ensemble avec les bâtiments principaux;
- Leurs matériaux et modes constructifs seront cohérents avec l'architecture du bâtiment principal;
- L'organisation d'ensemble doit être maîtrisée.

2. SITUATION 1 - LA PLAINE AGRICOLE

2.1 - Orientation 1 : Rechercher l'intégration paysagère et dialoguer avec les arrières-plans

Dans cette situation très sensible d'un point de vue paysager, il s'agira de tenir compte des vues lointaines.

En effet, l'absence de relief et d'élément d'accroche fort vont amener à chercher des repères dans l'arrière-plan et à faire dialoguer l'architecture avec celui-ci.

Principes

- Les grandes lignes des volumes s'inscriront en continuité des vues lointaines;
- La volumétrie générale veillera à ne pas dépasser ou casser les lignes du paysage lointain;
- Ces vues lointaines seront également étudiées autant que possible depuis l'intérieur des bâtiments;
- Lors de l'implantation du bâtiment, les vues depuis des points clés du territoire devront aussi être considérées.

2.2 - Orientation 2 : Instaurer un rapport au sol pour asseoir le bâtiment

Sans élément d'accroche ni contrainte topographique, il s'agira de travailler le rapport au sol dans le but d'asseoir et légitimer le bâtiment dans un contexte paysager très ouvert.

De ce fait, les façades seront travaillées soit de manière à créer rythme au niveau des façades ou amener une richesse en terme de matérialité.

Les volumes resteront simples et les toitures seront systématiquement à pente.

Principes

- Les toitures plates sont à proscrire et la couverture sera composée d'éléments s'apparentant aux matériaux locaux (tuile canal..);
- Les volumétries des bâtiments resteront simples et le nombre de matérialité différentes en façade sera à limiter (max 3 matériaux différents);
- Les ouvertures en façade, suivront un certain ordonnancement permettant une lecture des espaces intérieurs.



Ferme oléicole dialoguant avec le paysage lointain - AAAF - Gignac (34)



Cave viticole Domaine Madura - Passelac & Roque - Saint-Chinian (34)



Mas Jullien - AAAF - Jonquières (34)

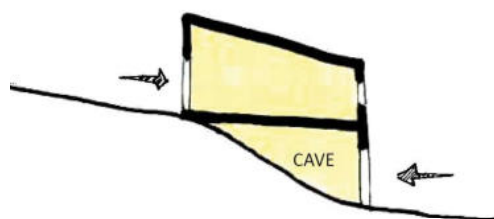
3. SITUATION 2 - LES BAS-COTEAUX

3.1 - Orientation 1 : S'inscrire dans la pente

Dans un contexte où le relief est relativement important, il serait intéressant de jouer avec les niveaux pour proposer un rez-de-chaussée semi-enterré.

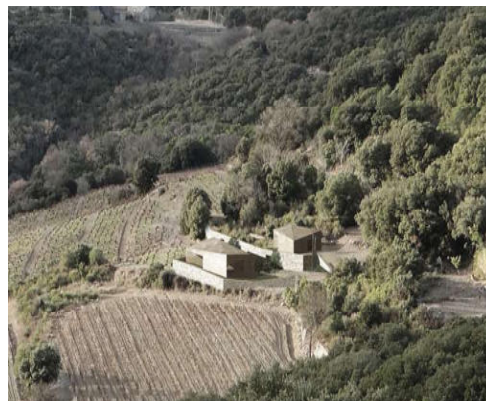
Pour les bâtiments agricoles à vocation vinicole, ces espaces semi-enterrés pourront être à destination de cave ou caveau qui pourront bénéficier d'une température et hygrométrie favorable.

Comme vu précédemment dans la fiche 1 (situation 2- orientation 2), une logique en terrasse faisant écho aux pratiques vernaculaires pourra également être mise en place.



Principes

- Les bâtiments vinicoles s'implantant dans la pente pourront proposer une implantation sur niveau permettant de bénéficier des avantages d'un espace semi-enterré;
- Des principes de terrasses seront à mobiliser pour l'aménagement des pentes.



Cave du Clos du Temple - Passelac & Roque - Cabrières (34)



Mas Jullien - AAAF - Jonquières (34)

3.2 - Orientation 2 : Orienter le bâtiment

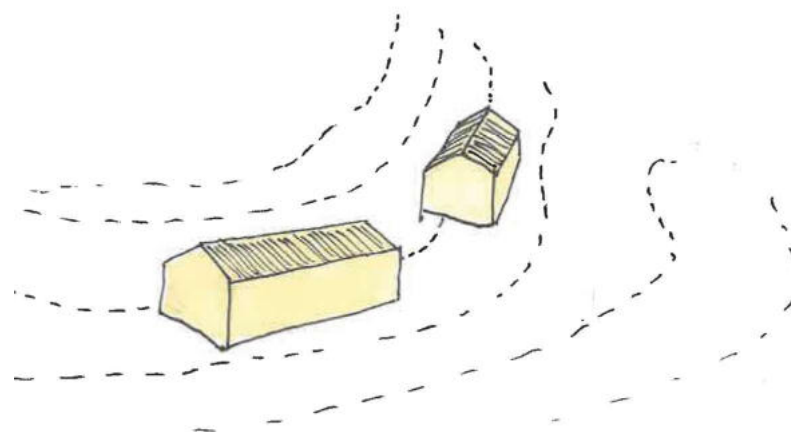
Dans le cas de pente plus douce, où le bâtiment ne peut pas répondre à l'orientation 1, il s'agira d'orienter la bâtiment de manière à ce que les lignes de faîtage soient parallèles aux courbes de niveau de niveau.



Cave viticole et habitation - Ici et là - Hérault

Principes

- Les bâtiments s'inscrivant dans des pentes douces s'implanteront en longueur avec les lignes de faîtage parallèles aux courbes de niveau;
- En fonction des vues en amont à préserver, le bâtiment sera plus ou moins encaissé dans la pente.



FICHE 3 - PERMETTRE LE DÉVELOPPEMENT PHOTOVOLTAÏQUE EN COMPOSANT AVEC LES ENJEUX PAYSAGERS ET ENVIRONNEMENTAUX

Objectifs et champs d'application

CE QUI EST CONCERNÉ :

Les projets de pose de panneaux photovoltaïques en toiture
Les projets d'implantation de centrales photovoltaïques au sol

OBJECTIFS :

Permettre l'intégration architecturale des panneaux en toiture
Définir un cadre pour le développement de l'énergie photovoltaïque

0. PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTS ENJEUX

Le développement de l'énergie dite photovoltaïque est actuellement au cœur d'ambitions à dimension environnementale d'énergie renouvelable.

Les centrales photovoltaïques forment dans l'histoire de l'aménagement, un programme novateur. Les façons de faire, la communication et les codes les concernant, sont encore à définir pour la plupart.

Des normes objectives ont été établies lors des études d'impact sur les milieux naturels ou agricoles.

En revanche, pour le paysage, qui relève davantage d'une approche plus subjective, il n'existe pas de procédure-type ou de réponse-type à développer. Cependant, nous constatons depuis presque 40 ans que la perception des centrales photovoltaïques est au cœur des débats pour l'acceptation de la production d'énergies renouvelables au plus près de la population habitante et des consommateurs.

Le PLUi, en tant qu'outil de planification, doit donc s'emparer de ce sujet pour établir des principes d'insertion paysagère.

Afin d'élaborer cette fiche thématique, nous distinguons un ensemble de mesures d'accompagnement selon trois niveaux permettant d'éviter, de réduire ou de compenser les incidences du projet. L'objectif des mesures paysagères est d'aménager le site en respectant l'identité du territoire. Il est par conséquent proposé d'utiliser la trame végétale et le paysage existant sur les différents secteurs afin d'insérer au mieux le projet dans son contexte.

Les mesures paysagères proposées s'intéressent à la fois à la place du végétal dans le projet, mais aussi à l'esthétique et à la qualité des éléments techniques (poste de livraison, clôture, accès, etc.) de manière à proposer un ensemble cohérent avec son environnement, facilitant son intégration.

-Les mesures d'évitement veillent à supprimer un impact recensé en modifiant le projet initial. Il s'agit par exemple d'envisager le changement d'implantation ou d'emprise du site, d'utiliser des bâtiments ou des chemins existants ...

-Les mesures de réductions sont proposées lorsque l'impact recensé ne peut être supprimé, généralement pour des raisons techniques ou économiques. Elles concernent aussi bien la phase chantier que la phase d'exploitation du projet. Les campagnes de plantations de haies bocagères permettent par exemple de mieux intégrer le projet dans le paysage en utilisant un « motif » paysager identitaire du territoire.

-Les mesures compensatoires à caractère exceptionnel offrent une contrepartie face à l'impact recensé qui ne peut être évité ni réduit.

1. CONDITIONS D'IMPLANTATION DES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

1.1 - Généralités

Les conditions optimales pour implanter une installation solaire photovoltaïque correspondent à une orientation vers le Sud (Sud-Est ou Sud-Ouest) et inclinés d'un angle compris entre 0° (inclinaison horizontale) et 30°. Sur les installations fixes orientées au Sud, les effets optiques se produisent lorsque le soleil est bas (matin et soir), tels que :

- Des miroitements par réflexion de la lumière solaire sur les surfaces dispersives (modules) et les surfaces lisses moins dispersives (constructions métalliques supports).
- Des reflets (les éléments du paysage se reflètent sur les surfaces réfléchissantes)
- De la formation de lumière polarisée sur des surfaces lisses ou brillantes

Les masques solaires tels que les arbres, les bâtiments et plus généralement tout élément naturel ou construit, sont susceptibles de constituer des gênes solaires, produisant un ombrage sur les modules photovoltaïques. De tels

masques viennent réduire le potentiel y compris lorsque les panneaux bénéficient d'une orientation et d'une inclinaison favorable.

Pour éviter ce type de masques, différents principes peuvent guider le plan de composition.

Les règles de prospects simplifiés définissent un écart minimal entre un module et les éléments environnants pouvant faire écran. Ainsi, un arbre de hauteur H placé au Sud d'un module doit se situer à une distance correspondant à 3H pour ne pas occasionner de gêne. Pour fonctionner à 100%, le module doit ainsi se situer à 45m d'un arbre si celui-ci mesure 15m de hauteur.

Ces perturbations sont à relativiser puisque la lumière directe du soleil masque alors souvent la réflexion (pour observer le phénomène, l'observateur devra regarder en direction du soleil). Il peut être préconisé de privilégier l'usage de trackers qui se base sur le biomimétisme. En effet, de tels dispositifs

s'inspirent du tournesol qui présente la particularité d'avoir un suivi solaire sur 2 axes. Au sein du parc, cela se traduit par l'assemblage de panneaux solaires apposés sur un mât intégrant un moteur 2 axes nécessaire au pivotement. Ainsi le tracker solaire oriente les modules solaires pour suivre la course du soleil.

Néanmoins, certaines réflexions du soleil sur des installations photovoltaïques situées à proximité des aéroports sont susceptibles de gêner les pilotes dans des phases de vol proches du sol ou d'entraver le bon fonctionnement de la tour de contrôle.

Selon la Note d'Information Technique relative aux projets d'installations de panneaux photovoltaïques à proximité des aéroports (27 juillet 2011), il est en effet estimé que : « *Seuls les projets d'implantation de panneaux photovoltaïques situés à moins de 3 km de tout point d'une piste d'aéroport ou d'une tour de contrôle devraient faire l'objet d'une analyse préalable spécifique. Ainsi, l'autorité compétente de l'aviation*

civile donne un avis favorable à tout projet situé à plus de 3 km de tout point d'une piste d'aéroport ou d'une tour de contrôle dans la mesure où ils respectent les servitudes et la réglementation qui leur sont applicables ».

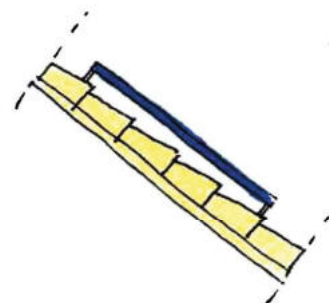
1.2 - Orientation 1 : Architecturer le photovoltaïque en toiture

Pour les installations de panneau solaire ou photovoltaïque en toiture, elles ne pourront être déconnectée de l'architecture de la bâtisse. Il est en effet possible, par des jeux de calepinage de faire lien avec la ou les façade(s). Il s'agira en effet de penser et structurer la toiture comme une façade à part entière et non comme un espace technique.

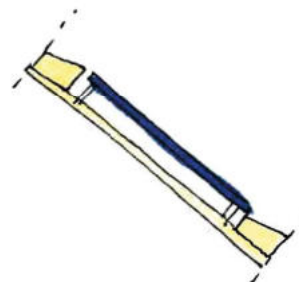
De plus, dans le cas de constructions neuves où cela est possible, il conviendra de privilégier l'intégration des panneaux dans l'épaisseur de la couverture à la pose en sur épaisseur.

Principes

- Les installations de panneau en toiture devront proposer un dessin en lien avec les façades en continuité de la pente, répondant à un principe d'alignement;
- Privilégier dès que possible la pose intégrée à la pose en sur épaisseur;



Pose en sur-épaisseur



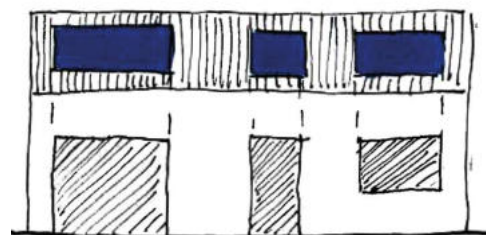
Pose intégrée



Exemple d'intégration dans l'épaisseur de la couverture



Contre-exemple d'une installation ne tenant pas compte de la façade



Principe de composition en lien avec la façade

1.2 - Orientation 2 : Paysager l'implantation des panneaux photovoltaïques au sol

Il s'agira d'implanter les centrales photovoltaïques au sol de préférences dans des paysage semi-ouvert. En effet, la préservation de la trame boisée périphérique existantes favorisera une intégration paysagère réussie.

Par ailleurs, afin d'éviter un impact paysager trop important, les parcelles trop grande seront à proscrire et les panneaux devront s'inscrire dans la pente sans modifier la topographie.

L'absence de covisibilité devra être vérifiée vis-à-vis des Monuments Historiques.



Exemples d'implantation et d'intégration paysagère des panneaux photovoltaïques



Principes

• Il conviendra d'éviter des implantations:

- Sur des pentes supérieures à 20%

- Dans des secteurs boisés : si un défrichement est nécessaire, il devra être limité à 2ha par opération et ne pas représenter plus de 20% d'un projet photovoltaïque

- Aux abords de plans d'eau (lacs de barrage, étangs...). Une distance minimale de 500m sera à respecter vis-à-vis des berges

- Sur des lignes de crêtes et sites dominants de façon générale

• La préservation de la végétation existante ou la plantation d'un écran végétale participeront à l'intégration paysagère du projet photovoltaïque;

• La topographie existante du terrain ne pourra être impactée sous aucun prétexte

Pour aller plus loin ...

• Préférer l'implantation du projet en partie plane, afin de limiter les interventions sur les talus et de réduire les effets d'érosion des sols

• Préférer s'aligner sur les éléments structurants le paysage tels que les alignements d'arbres existant en bordure de chemin, les bosquets ou les renforcements géologiques

• S'appuyer sur les courbes de niveaux pour implanter les rangées de tables

• Privilégier l'implantation des panneaux photovoltaïques sur des terrasses / paliers successifs

• Observer un recul par rapport aux chemins qui bordent le site pour la mise en place d'une clôture à intégrer au sein de la végétation

1.3 - Orientation 3 : Intégrer les perceptions du projet dans son élaboration

Au-delà de l'implantation, les projets photovoltaïques doivent être réfléchis en fonction de la perception qu'en aura le public.

Principes

- Travailler sur le « morcellement » du projet et sur ses formes et dimensions pour que sa perception soit atténuée. L'ensemble des tables doit adopter une forme simple et ne pas être une simple résultante d'un opportunisme foncier ;
- En situation de ligne de crête, densifier l'alignement arboré afin de créer un point de repère captant l'attention de l'observateur;
- Rythmer le paysage par la plantation de strates arbustives et arborées sans pour autant dissimuler le parc en garantissant la porosité de la trame végétale (haie et alignement arboré) et en évitant l'aspect « mur végétal ». Le projet peut être regardé sans être visuellement contraignant (éblouissement).
- Conserver le masque visuel que procure la végétation et casser l'effet de masse qu'aurait créé un parc solaire d'un seul tenant. Les lignes de forces du paysage peuvent être plantées ou laissées simplement en prairie : talwegs, points hauts, ruptures de pente, lignes d'arêtes...;
- Obturer la vue vers les panneaux par la densification de la strate arbustive et arborée en créant un écran visuel végétal à proximité des habitations;



La diversité de plantations rythme le paysage tout en garantissant la porosité de la trame



La végétation participe au masque visuel et atténue la perception des panneaux ainsi que leur réflexion lumineuse

2. ÉLABORATION D'UN PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE EN PHASE AVEC LE CONTEXTE ET LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

2.1 - Orientation 1 : Travailler à l'acceptation du projet

En vue de faire accepter le projet de centrale photovoltaïque par la population, un accompagnement et une sensibilisation à l'enjeu de la production d'énergies renouvelables seront nécessaires.

Principes

- Préserver les haies existantes et les arbres de haute tige emblématiques ;
- Envisager la mise en place d'un espace pédagogique et de sensibilisation à proximité du projet, aussi bien au sujet de la problématique photovoltaïque que des espaces naturels et paysages présents. Cet espace pédagogique pourra inclure un poste d'observation et des panneaux didactiques à la ligne graphique sobre, afin de les intégrer au paysage local ;
- Communiquer autour du projet tout en l'ancrant dans le paysage (par le biais de liaisons douces, de haltes intégrées au réseau des chemins de randonnées notamment) avec une signalétique adaptée

2.2 - Orientation 2 : Préserver les écosystèmes et la biodiversité

Ces installations devront être pensées systématiquement comme réversibles. De ce fait, la remise en état du site après exploitation sera à anticiper.

Par ailleurs, des projets d'agrivoltaïsme sur des vignobles pourront être développés en proposant des systèmes de panneaux en hauteur et orientable pour permettre une superposition et complémentarité d'usage. En effet, les panneaux pourront servir d'ombrière et limiter les effets des sécheresses.



Exemples d'installation sur des vignobles (sources : Sun Argi et Citego)

Principes

- Les aménagements (clôture, locaux techniques..) seront à penser comme des éléments temporaires ;
- Les clôtures devront permettre le passage de la faune locale ;
- Les panneaux seront posés à même le sol, sans modification de la nature du sol.

Pour aller plus loin ...

- Développer des projets d'agrivoltaïsme au dessus des vignes avec une structure photovoltaïque surélevée, orientable et réversible. ;
- Les panneaux photovoltaïques pourront être penser comme un outils pour la viticulture, permettant d'atténuer l'effet de la sécheresse et des fortes chaleurs ;

2.3 - Orientation 3 : Anticiper les risques

En phase exploitation de la centrale photovoltaïque, des mesures devront être mise en place afin de limiter les risques d'incendie et d'inondation.

Principes

- En phase exploitation, prévoir un débroussaillage et un élagage optimal pour éviter tout risque d'incendie sous les panneaux ;
- Créer des voies de desserte perméables. Aucun rejet d'eau pluviale n'est autorisé à l'extérieur du projet ;

2.4 - Orientation 4 : Veiller à l'intégration des annexes

Un soin particulier doit être apporté à l'aspect des bâtiments et des clôtures du projet.

Les teintes en façade (enduit, bardage..) devront se référer à la palette de couleur en annexe.



Exemples de clôtures favorisant une bonne intégration paysagère

Principes

- Travailler sur l'intégration discrète des infrastructures annexes telles que les grillages, les postes de transformations et de livraison, en fonction de l'architecture vernaculaire, des ambiances, des nuances de couleurs (vert-olive RAL : 6003), des matériaux, des volumes, des revêtements des façades;
- Privilégier notamment une couverture de ces postes soit d'un enduit gratté afin d'offrir une bonne intégration vis-à-vis des haies présentes soit d'un bardage bois non traité notamment sur les postes en bordure de voie;
- Harmoniser les teintes des murs et de toutes menuiseries avec le paysage bâti ou naturel environnant;
- Préférer des bardages métalliques au teintes locales pour se fondre dans le paysage;
- Privilégier des clôtures à mailles larges (10x10 cm minimum) et créer des passages à faune de 20x20cm au ras du sol, répartis tous les 30m sur la clôture;
- Éviter les enduits et les traitements de couleur blanche qui peuvent occasionner éclat et contrastent de façon trop saisissante avec la végétation environnante et l'infrastructure électrique;
- Préférer l'usage des chemins et des voies existantes pour accéder au site. Les voies conçues destinées à la maintenance et aux accès incendie devront être cohérents avec l'aspect, les couleurs et les matériaux des chemins existants

2.5 - Orientation 5 : Maintenir le patrimoine vernaculaire et cadrer les plantations

Un ensemble de principes et de mesures sont à mettre en œuvre en matière de traitement végétal et de valorisation du patrimoine vernaculaire.



Exemple de traitement végétal dense d'une centrale photovoltaïque

Principes

- Proscrire le débroussaillage à blanc afin d'éviter une plaie au sein du massif forestier qui ne corresponde pas à l'identité locale;
- Sélectionner des essences locales, adaptées au type de sol et aux contraintes du milieu garantira la recherche d'une harmonie avec le paysage de proximité ;
- Privilégier la densification arbustive composée d'essences locales;
- Structurer les plantations à l'identique des masses végétales existantes (bosquets, haies champêtres, alignements);
- Planter des bosquets arbustifs pour reconstituer ou sauvegarder les corridors écologiques en déclin attenants au projet ou à l'intérieur de celui-ci;
- Restaurer les murets, de soutènement ou non, qui sont partiellement éboulés ou enrichis. Il est proposé, aux abords des panneaux pédagogiques, de remonter les murets en pierres sur quelques mètres linéaires, selon les techniques constructives artisanales. Les murs réhabilités ou recréés doivent avoir les mêmes caractéristiques (dimensions, type de pierre) que les murs anciens;
- Replanter quelques arbustes sous la forme de bosquets dans la continuité de la végétation existante afin d'occulter avec parcimonie les percées visuelles vers le site;
- Éviter de rompre les corridors écologiques par l'implantation des panneaux photovoltaïques à proximité des cours d'eau et des franges arborées;
- Privilégier un système racinaire fasciculé pour maintenir les talus et le rendre moins sensible à l'érosion;

Pour aller plus loin ...

- Pour obtenir une haie arbustive à l'aspect naturel, la répartition des différentes strates doit être réalisée de manière irrégulière et aléatoire, les répétitions de séquences sont à éviter.

Des lots sont formés en fonction de l'alternance des 4 strates suivantes :



La séquence préconisée reprend aléatoirement les 4 strates aux maillage et hauteur variée.

Une plantation de haie doit être composée de 5 à 15 espèces au feuillage caduque, persistant et marcescent. L'association de différentes espèces garantit un garnissage optimisé, une meilleure résistance face aux maladies et parasites, un équilibre écologique et une harmonie paysagère au fil des saisons. Ainsi plantée, la haie bocagère aura une fonction de maillage écologique favorable au développement de la petite faune, tout comme aux insectes avec la plantation de haie mellifères.

FICHE 4 - PAYSAGER LES EXTENSIONS DE CIMETIÈRES ANCIENS

Objectifs et champs d'application

CE QUI EST CONCERNÉ :

Les projets d'extension de cimetières anciens dont les dessins participent au patrimoine et paysage local

OBJECTIFS :

Préserver une implantation, un dessin et une trame spécifique pour maintenir leur lecture paysagère

0. RAPPEL DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

«Au sein du territoire des Avant-Monts, quelques caractéristiques spécifiques aux cimetières communaux sont à distinguer. Ils sont systématiquement plantés de cyprès (*Cupressus sempervirens*) la plupart du temps pour créer la forme d'une croix entre les allées. Dans le monde méditerranéen, le cyprès est le symbole du deuil et de la vie éternelle en raison de son feuillage sempervirent, de ses fruits présents à toutes saisons et de son bois quasiment imputrescible.

Les cimetières sont souvent encints de mur de pierre dont la hauteur varie entre 1.80m à 3m ou de haie persistante composée de cèdre qui forme un écran visuel végétal. Certains murs d'enceinte s'étant effondrés, ils ont pu être remplacés par des mur en torchis enduit de couleur ocre ou grège dont la hauteur excède souvent les 2 m.

Les extensions des cimetières ne sont jamais plantées de cyprès comme c'est le cas dans l'enceinte principale. Elles ne sont pas entourées de mur de pierre et ne suivent pas une organisation traditionnelle en forme de croix.

Longtemps, le territoire des Avant-Monts privilégiait la construction de ces cimetières en situation de promontoire à l'écart des habitations du centre-bourg, à des fins de salubrités et d'hygiénisme. Nous remarquons aujourd'hui que les extensions d'urbanisation qui se développent autour des centres de village ont tendance à rejoindre les cimetières et leurs extensions.

Dans certaines communes, des croix massives annoncent le cimetière et les tombeaux situés en dehors de l'enceinte du cimetière, attenants à des habitations. Il s'agit de caveaux familiaux édifiés à proximité immédiate du cimetière avant l'extension de l'enceinte principale.»¹

1. Extrait du RP3- Etat initial de l'environnement p.159



Cimetière de Saint-Geniès-de-Fontedit



Allée centrale du cimetière de Thézan



Muret de pierre en limite du cimetière de Pouzolles



Alignement de cyprès aux abords du cimetière de Laurens

1. PRINCIPES GÉNÉRAUX À APPLIQUER DANS LE CADRE D'EXTENSION

1.1 - Orientation 1 : S'inscrire en continuité de la forme existante

L'implantation des cimetières prenant la forme de promontoire, cette forme urbaine spécifique sera à préserver. De ce fait, une attention particulière sera portée à l'inscription de l'extension par rapport à la topographie, afin de perpétuer la lecture du cimetière-promontoire dans le paysage lointain.

Par ailleurs, les murs en pierre marquant les limites et participant à l'architecture du lieu, ce motif sera mobilisé dans le cadre des extensions.

Principes

- Privilégier une extension au même niveau de l'existant, permettant le prolongement du plateau promontoire;
- Les hauts murs en pierre formant l'enceinte seront également prolongés, en reprenant un vocabulaire similaire (pierre de parement, pierre de taille etc...), les arases seront soignées et à hauteur égale de l'existant.

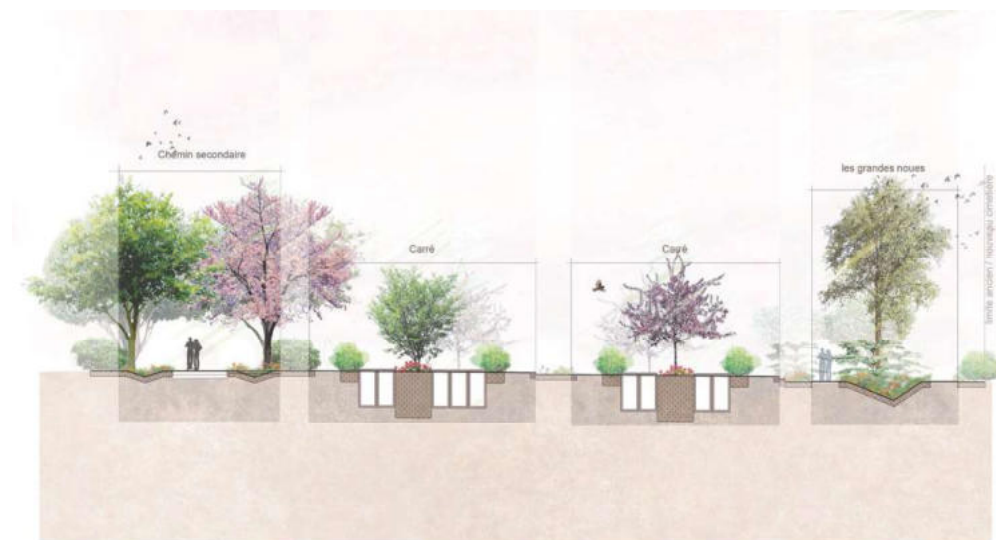
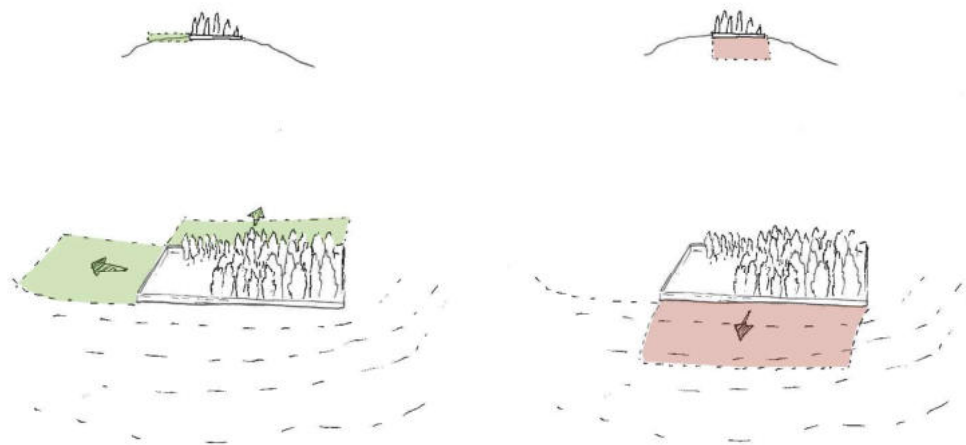
1.2 - Orientation 2 : Poursuivre la trame paysagère en place

Les cimetières présentant une trame plantée, les extensions devront pouvoir permettre une continuité végétale.

Le projet d'extension devra faire l'objet d'une recherche paysagère globale au delà du prolongement de la trame.

Principes

- Les extensions des cimetières anciens feront l'objet de plantations en alignement qui accompagneront la trame des caveaux / tombeaux;
- Les essences seront locales Le cyprès sera à privilégier.



Coupe du projet d'extension du cimetière de Grammont - Agence Traverses - Montpellier (34)

FICHE 5 - REVALORISER LES JARDINS HISTORIQUES EN FRANGE DES CENTRES BOURGS

Objectifs et champs d'application

CE QUI EST CONCERNÉ :

Les parcelles de jardins maraîchers historiques situées en périphérie des centres anciens

OBJECTIFS :

Préserver une pratique ancienne et des éléments de patrimoines tout en valorisant une dimension vivrière

0. PRÉSENTATION DES ÉLÉMENTS

Ces jardins sont généralement situés en première couronne de l'ancienne enceinte castrale, parfois prenant place sur le tracé historique des douves. Ils sont donc, dans les configurations villageoises, en contrebas du centre historique, permettant alors la récupération des eaux de ruissellement des calades. Il est dans certain cas possible de retrouver le chemin de cette eau, par des petits caniveaux ou aménagements divers. Au niveau formel, un terrain relativement

plat est nécessaire pour l'optimisation de ces parcelles vivrières. De ce fait, des aménagements en terrasse sont généralement observés dans le cas où le terrain s'inscrit dans une pente. Les limites sont marquées par des murs ou murets de pierre sèche, pouvant faire soutènement dans le cas de terrasses. En termes d'usage, ces espaces ouverts avaient une fonction principale vivrière. Certains de ces espaces sont aujourd'hui en friche.

L'apport en eau était une condition nécessaire à l'implantation des jardins. Ainsi, il est possible de retrouver des puits, des fontaines ou d'autres systèmes d'irrigation vernaculaires en leur sein.



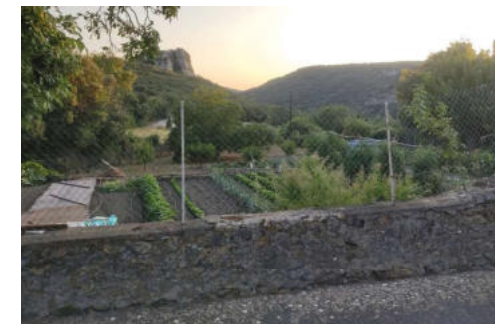
Roujan



Fos



Caussiniojols



Roujan



Vailhan



Gabian



Fouzilhon



Cabrrolles

1. PRINCIPES GÉNÉRAUX À APPLIQUER DANS LE CADRE D'EXTENSION

1.1 - Orientation 1 : Préserver le cadre paysager

L'implantation en terrasse et les murs /murets en pierre formant l'enceinte participent à l'identité de ces jardins. Par ailleurs, la dominante végétale des lieux sera également à préserver, en qualité de poumon vert dans une zone urbanisée.

Principes

- Conserver le principe de mur / muret en pierre pour marquer les limites;
- Préserver la dominante végétale et ne pas imperméabiliser;
- Sauvegarder les éléments de petits patrimoines (puits, fontaine, système d'irrigation).

1.2 - Orientation 2 : Maintenir une qualité d'usage

Ces espaces de jardins ont également une forte valeur d'usage de par son fonction primaire vivrière. Cette fonction sera à valoriser et développer au niveau de ces espaces.

Dans le cas de friches, d'autres usages pourront être générateurs de liens ou porteurs d'éléments éducatifs..

Principes

- Valoriser la qualité vivrière existante;
- Développer d'autres usages favorisant le vivre ensemble, une dimension écologique ou sociale.

